



Réseau
Ecologie
Nature



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

REN-FNE Haute-Loire
34 avenue de Roderie
43 000 AIGUILHE
07 83 67 92 10
contact@ren43.org

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire
6 Avenue du Général de Gaulle
43000 Le Puy-en-Velay

LPO Auvergne Rhône Alpes
2 bis, rue du Clos Perret
63100 Clermont-Ferrand
04 73 36 39 79
auvergne@lpo.fr

Madame la Directrice de la DREAL
69453 Lyon CEDEX 06

Aiguilhe, le 29 juillet

Objet : Destruction de haies et de murets – Communes Séneujols et Bains (43)

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Régionale

Le Réseau Ecologie Nature 43, dont l'appellation change depuis l'Assemblée générale de 2019 pour devenir France Nature Environnement Haute-Loire, est la fédération départementale d'organismes et de personnes œuvrant dans les domaines de l'écologie et la protection de l'environnement en Haute-Loire. Le REN est agréé au titre du code de protection de l'environnement au plan départemental depuis le 2 décembre 2015 (DIPALL-B3-2015/130) et habilité par arrêté préfectoral à participer au débat sur l'environnement depuis le 11 mars 2016 (DIPPAL-B3/2016-024).

La LPO AuRA est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif. Elle a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. Notre association est strictement apolitique, indépendante et revendique intégrité et transparence dans son action. La LPO AuRA est engagée pour l'intérêt général de l'environnement et de la société. A ce titre, elle dispose de l'agrément de protection de l'Environnement et de l'agrément de représentativité aux instances régionales.

Nous vous interpellons ce jour suite au signalement par plusieurs personnes de faits de destruction massive de haies et de murets sur plusieurs centaines de mètres (plus de deux kilomètres vraisemblablement) sur 2 chemins des communes de Séneujols et de Bains (43) en pleine période de reproduction de la faune. Cette destruction en cours depuis la fin du mois de juin semble être réalisée dans le cadre de l'organisation du concours national de labour qui aura lieu du 6 au 8 septembre et compte accueillir 100 000 personnes.

Nous nous sommes rendus sur place vendredi 25 juillet et nous avons pu observer les faits suivants :

- Arrachage de haies et transport en décharge,
- enlèvement de murets et concassage sur place,
- tronçonnage d'arbres...

A notre sens, ces faits sont d'une extrême gravité pour les 2 motifs suivants :

1. La période de travaux se déroule durant la reproduction de la pie-grièche écorcheur, espèce protégée et à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, dont la destruction de l'habitat est répréhensible. Le linéaire de haie abattue va impacter 4 à 5 couples. Idem pour le bruant jaune, le tarier pâtre, la linotte mélodieuse, le chardonneret élégant dont les effectifs se sont effondrés de 30% en 15 ans en France pour ces mêmes raisons (source CNRS et Museum d'Histoire Naturelle) et qui sont toutes des espèces protégées. De plus, la LPO AuRA connaît ce site pour accueillir la très rare pie-grièche grise, espèce protégée en très fort déclin et dont l'Auvergne détient 80% des effectifs français, car l'agriculture intensive dans le reste de la France a détruit ses habitats (haies et prairies naturelles, zones humides...). Enfin, ces murets étaient le lieu de vie de la vipère aspic (protégée) et de l'hermine, et du traquet motteux (protégé).
2. Aucune demande d'autorisation ne semble avoir été étudiée par la Commission départementale de la nature des sites et des paysages, les murets étant pourtant sur le plateau du Devès des constructions remarquables en pierres volcaniques, éléments structurants du paysage du Velay.

Des faits identiques avaient déjà été observés et dénoncés lors de la finale nationale de labour organisée à Vergezac en 2006.

Par ce courrier, notre fédération départementale FNE Haute-Loire et la LPO Auvergne Rhône-Alpes demandent :

- 1- Qu'un procès verbal soit réalisé en urgence par vos services en vous remerciant de bien vouloir nous le transmettre
- 2- Que les travaux soient arrêtés en urgence
- 3- et qu'une remise en état soit ordonnée, à défaut assortie de mesures compensatoires au moins équivalentes au milieu qui a été détruit (haies et murets). Cette mise en œuvre devra être effective dès que possible, après avoir été validées par la LPO AuRA et FNE Haute-Loire.

Dans un cas aussi flagrant de non respect de la réglementation et des équilibres naturels, de non considération du paysage, de l'environnement et de sa biodiversité, dans l'intérêt de l'avenir de l'agriculture, selon les suites mises en œuvre nous envisagerons de médiatiser ces faits et de déposer une plainte.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet et Madame la Directrice Régionale, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Jacques ORFEUVRE
Vice-président FNE Haute-Loire (REN 43)

Christian BOUCHARDY
Président DT Auvergne LPO AuRA



Contact : Jean-Jacques Orfeuvre, vice-président FNE 43, Franck Chastagnol, LPO

Pièces jointes : Dix photographies

Copie à DREAL AuRA, DDT43, CD43, ONCFS, FNE, LPO France